



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Suspension des importations de « Kiwi Berries » \(Kiwai\) néo-zélandais](#) – L'importation des « Kiwi Berries » néo-zélandais n'est plus autorisée

[Le CIQ de Hangzhou bloque des céréales polonaises à l'importation](#) – Ces dernières contenaient une substance interdite : le borax

[Durcissement de la législation pour le E-commerce transfrontalier](#) – Les produits transitant par les zones franches doivent avoir fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'AQSIQ

[Publication de la réglementation sur l'enregistrement de poudres de lait destinées à une utilisation médicale spéciale](#) – La mise en application est prévue pour le 1^{er} juillet 2016

[Réforme dans le secteur des pesticides](#) – La recherche et le développement des pesticides prophylactiques au centre des stratégies nationales

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Importation de viande bovine et ovine de Mongolie](#) – La Chine a importé pour la première fois de la viande congelée provenant de Mongolie

[Acquisition d'un château de l'appellation St-Estèphe par un investisseur hong-kongais](#) – Long Fait International a acheté le Château Tour Saint-Fort

[Acquisition d'un négociant de Bordeaux](#) – Le négociant bordelais GRM vendu au fondateur de Qeelin Jewellery

[Le marché de la restauration poursuit sa forte progression](#) – Cependant, les marges diminuent dans la restauration rapide

[Vers une nouvelle hausse des importations de vin](#) – Des entreprises d'alcool blanc développent également une activité d'importation de vin

[L'éleveur Yurun dans la tourmente](#) – L'entreprise affiche une situation financière inquiétante

[Les importations de lait en forte augmentation](#) – Le lait liquide enregistre la plus belle progression

[80% des distributeurs chinois de baijiu sont déficitaires](#) – Les plus grands distributeurs vont créer une alliance afin de mutualiser leurs forces

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Suspension des importations de « Kiwi Berries » (Kiwai) néo-zélandais – L'importation de « Kiwi Berries » néo-zélandais n'est plus autorisée

Le 8 mars 2016, l'importation des « Kiwi Berries » encore nommé « Baby Kiwi » ou Kiwai dont le nom latin est différent du kiwi n'est plus autorisée à l'importation en Chine. En effet, selon l'AQSIQ, le nom latin du « Kiwi Fruit » est « Actinidia Chinensis », tandis que le nom latin du « Kiwi Berry » est « Actinidia arguta ». Il s'agit de deux variétés différentes. Les importations des « Kiwi Berries » en provenance de Nouvelle-Zélande ne sont plus autorisées en Chine*. La France et la Nouvelle-Zélande sont de grands exportateurs de « Kiwi berries ». Ces dernières années, en particulier, les « Kiwi Berries » néo-zélandais se vendaient très bien dans les métropoles chinoises, comme Shanghai.

*Note de Business France : le nom mentionné sur le protocole étant « Actinidia Chinensis » et non « Actinidia arguta »

Thématique : Fruits et légumes – Kiwis

Date : Le 9 mars 2016

Source : <http://www.chinafruitportal.com>

Le CIQ de Hangzhou bloque des céréales polonaises à l'importation – Ces dernières contenaient une substance interdite : le borax

Le CIQ de Hangzhou a récemment bloqué l'importation d'un lot de 2,5 tonnes de céréales polonaises, car celui-ci contenait du borax, additif interdit en Chine. Le lot a été détruit par le CIQ. En 2015, 22 lots d'aliments importés ont été bloqués par le CIQ de Hangzhou. Les raisons principales de ces blocages invoquées par le CIQ sont des dépassements des taux de bactéries, la présence de métaux lourds, des qualités ne correspondant pas aux normes, des ajouts illégaux d'additifs non autorisés ou de substances non comestibles. Les produits les plus refoulés par les douanes de Hangzhou sont les poissons, le thé, les biscuits, les noix et les produits aquatiques provenant principalement de Malaisie, d'Iran, d'Australie et de Pologne.

Thématique : Céréales – Non-conformités

Date : le 10 mars 2016

Source : <http://www.cqn.com.cn/news/minsheng/msrd/1130180.html>

Durcissement de la législation pour le E-commerce transfrontalier – Les produits transitant par les zones franches doivent avoir fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'AQSIQ

Fin 2015, l'AQSIQ avait diffusé un appel à commentaires concernant les contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments concernant le E-commerce transfrontalier. Ce document, considéré comme crucial pour le secteur, concerne tous les aliments achetés via le E-commerce transfrontalier et ayant transité par des zones franches chinoises. Les entreprises impliquées dans le E-commerce transfrontalier de produits nécessitant un agrément de l'AQSIQ doivent désormais s'assurer que les produits importés proviennent d'entreprises appartenant à la liste des producteurs agréés. Les aliments santé, les produits OGM, les produits n'étant pas régis par des normes nationales chinoises et les nouveaux ingrédients ou produits utilisant de nouveaux ingrédients doivent, suivant le cas, faire l'objet d'une demande d'enregistrement (ou d'un dépôt de dossier) ou être évalués par les autorités sanitaires compétentes. Par ailleurs, les animaux et les végétaux doivent être inspectés et subir une procédure de quarantaine à leur arrivée en Chine.

Thématique : E-commerce transfrontalier – Législation

Date : le 11 mars 2016

Source : <http://epaper.comnews.cn/news-1132673.html>

Publication de la réglementation sur l'enregistrement de poudres de lait destinées à une utilisation médicale spéciale – La mise en application est prévue pour le 1^{er} juillet 2016

Le 10 mars dernier, la CFDA a publié sur son site internet la version finale de la réglementation sur l'enregistrement des aliments destinés à une utilisation médicale spéciale, qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2016. Des explications officielles sur cette réglementation ont été également publiées sur le site.

La réglementation a apporté des précisions sur la définition des aliments destinés à une utilisation médicale spéciale, les populations ciblées, les catégories de produits etc. Cette réglementation est applicable pour les produits locaux et importés. Le service compétent de la CFDA se charge du traitement des demandes d'enregistrement des aliments destinés à une utilisation médicale spéciale. Les entreprises souhaitant produire et distribuer ces aliments en Chine

doivent, non seulement acquérir le permis de production pour les aliments destinés à une utilisation médicale spéciale mais aussi faire enregistrer les produits auprès de la CFDA. La nouvelle loi sur la sécurité sanitaire, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2015, a précisé que la production et la distribution des aliments spéciaux tels que les aliments santé, les aliments destinés à une utilisation médicale spéciale et les poudres de lait infantile etc. seront sous contrôle strict.

En mai 2015, les poudres de lait infantiles destinées à une utilisation médicale spéciale produites par Hunan Jubilee Food Co., Ltd. ont été interdites car l'entreprise ne disposait que du permis de production pour la poudre de lait infantile au lieu du permis de production pour la poudre de lait infantile destinée à une utilisation médicale spéciale.

A noter que fin octobre 2015, Beingmate et Maeil (laiterie coréenne) ont signé un contrat de partenariat pour la création d'une joint-venture en Chine, pour la production de poudre de lait à visée médicale en Chine.

Thématique : Aliments santé – Poudre de lait – Enregistrement

Date : le 14 mars 2016

Source : http://www.hesitan.com/nyw_xjxm/2016-03-14/172362.shtml

(site internet du magazine « Holstein Farmer »)

Réforme dans le secteur des pesticides – La recherche et le développement des pesticides prophylactiques au centre des stratégies nationales

Le Ministère de l'Agriculture demande à toutes les régions d'atteindre une croissance zéro pour l'usage d'engrais et de pesticides. Pour y arriver, le plus important, est l'innovation relative aux produits et aux techniques, afin de prévenir et de contrôler l'apparition des maladies avec un moindre usage de pesticides. En raison de l'utilisation massive de pesticides toxiques, les céréales et les cultures de rente sont contaminées par plusieurs résidus nocifs pour la santé humaine. En outre, ces pesticides sont fortement polluants d'où la nécessité de les limiter. Les entreprises productrices de pesticides, se doivent de développer des produits, des techniques et des services innovants en augmentant l'efficacité de leurs produits afin de réduire l'utilisation des pesticides en particulier, en créant de nouveaux produits moins toxiques qui s'adapteront aux diverses céréales et cultures de rente, afin de réduire les coûts. Un autre axe de développement est l'amélioration des services afin de donner aux agriculteurs plus d'informations en vue de les inciter à réduire les doses utilisées.

Thématique : Pesticides – Environnement

Date : Le 15 mars

Source : <http://www.chinapesticide.gov.cn/hydt/4098.jhtml>

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Importation de viande bovine et ovine de Mongolie – La Chine a importé pour la première fois de la viande congelée provenant de Mongolie

Le 2 mars, 16 tonnes de viande ovine congelée, en provenance de Mongolie, ont été autorisées à pénétrer le marché chinois par l'AQSIQ. Ces produits importés sont destinés aux régions du Nord et du Nord-est. C'est la première fois, depuis une vingtaine d'années, que la région autonome du Xinjiang importe de la viande ovine. C'est aussi la première fois que la Chine importe de la viande bovine et ovine congelée de Mongolie. En octobre 2015, l'AQSIQ a réalisé une évaluation et une inspection du système de supervision de la sécurité sanitaire des produits à base de viande bovine et ovine de Mongolie. Le 14 janvier 2016, l'AQSIQ a signé un protocole sur l'exportation de viande bovine et ovine avec le Quality and Technology Supervision Bureau of Mongolia. La société GreengrasslandMon-TuvaFactory, située dans la province d'Uvs, est à l'origine de cette exportation de viande ovine. Elle a coopéré avec la société Lüzhou, située à Dalian. Le porte-parole de cette société a expliqué que la viande ovine de Mongolie avait un bon rapport qualité prix, et que sa société avait l'intention d'en importer sur le long terme.

Thématique : Produits carnés – Protocoles

Date : Le 7 mars 2016

Source : <http://www.cnffc.cn/news/201603/07/4907.html>

Acquisition d'un château de l'appellation St-Estèphe par un investisseur hong-kongais – Long Fait International a acheté le Château Tour Saint-Fort

La société hong-kongaise, Long Fait International, est le deuxième investisseur chinois dans l'appellation de St Estèphe, grâce à l'acquisition du Château de Tour Saint-Fort. Le montant de cette acquisition n'a pas été révélé, mais selon les dernières données disponibles de la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), le prix moyen du vignoble à St-Estèphe était de 350.000 € par hectare en 2014. Avant cette acquisition réalisée par Long Fait International, le Château Vieux Coutelin était le premier château de l'appellation de St Estèphe acquis par des

investisseurs chinois. Eddie Yuan, porte-parole de Langan Consulting, l'agence en charge de l'acquisition du Château Tour Saint-Fort, a déclaré : « l'acheteur emploie l'ancien directeur d'un Grand Cru Classé dans l'appellation de Saint-Emilion pour gérer le château. Le nouveau gestionnaire du château envisage de maintenir le système actuel des ventes avec un tiers de vin vendu directement en France, un tiers de vin vendu par le biais de négociants bordelais et un tiers de vin vendu en Chine ». Yuan a également confirmé que la société Long Fait international veut agrandir le domaine du château à 25 - 30 hectares, et cherche actuellement des vignes à acheter.

Thématique : Boissons alcoolisées – Investissement

Date : Le 9 mars 2016

Source : <https://www.decanterchina.com/zh/行业新闻/香港投资者收购圣艾斯泰夫酒庄>

Acquisition d'un négociant de Bordeaux – *Le négociant bordelais GRM vendu au fondateur de Qeelin Jewellery*

Le négociant bordelais GRM a été vendu à un fondateur de Qeelin Jewellery et deux investisseurs chinois. Guillaume Brochard, l'un des fondateurs de Qeelin Jewellery, entreprise située à Hong Kong, ainsi que deux investisseurs chinois ont acheté GRM, un marchand de vin bordelais, pour un montant non divulgué. Guillaume Brochard, entrepreneur français a fondé la marque de bijoux de luxe Qeelin avec le designer chinois Dennis Chan en 2004. Début 2013, Qeelin Jewellery a été acheté par le Groupe Kering, une entreprise française de produits de luxe, détenue par François Pinault, notamment propriétaire du Château Latour. Fondé en 1972, GRM possède 200 hectares de vignobles à Bordeaux et dans le Sud Ouest de la France. L'entreprise dispose également de quatre châteaux. Actuellement, GRM vend 15 millions de bouteilles de vin à 25 pays chaque année. Sous la nouvelle direction, l'entreprise devrait maintenir ses anciens réseaux de distribution dans le monde, et envisage, dans le même temps de se développer sur le marché chinois.

Thématique : Boissons alcoolisées – Investissement

Date : Le 11 mars 2016

Source : <https://www.decanterchina.com/zh/行业新闻/麒麟珠宝创始人收购波尔多酒商 grm>

Le marché de la restauration poursuit sa forte progression – *Cependant, les marges diminuent dans la restauration rapide*

Le Ministère du Commerce a dévoilé les chiffres de la consommation « en restaurant » en 2015 en Chine. Le marché a atteint 3 000 milliards de RMB, en augmentation de plus de 12% par rapport à 2014. Celle-ci est essentiellement due à l'augmentation de la consommation à titre individuel et privé. La restauration rapide souffre cependant de l'évolution du secteur, et notamment de l'augmentation des coûts (prix de la viande, salaires, loyers). Ainsi, plusieurs enseignes telles Mc Donald's et KFC développent de nouveaux modèles. La digitalisation du secteur est notamment en plein essor, avec la progression des paiements en ligne et de la livraison à domicile, qui sont développés par les enseignes elles-mêmes ou gérés à l'aide de prestataires.

Thématique : Restauration rapide – Croissance

Date : le 10 mars 2016

Source : <http://shipin.people.com.cn/n1/2016/0310/c85914-28186830.html>

Vers une nouvelle hausse des importations de vin – *Des entreprises d'alcool blanc développent également une activité d'importation de vin*

Selon la douane, l'année dernière, les importations de vin en Chine, y compris le vin pétillant, le vin en bouteille, le vin en vrac, ont atteint 550 millions de litres, en augmentation de 45%. L'importation de vin en Chine a atteint le chiffre record de 2 milliards de dollars américains, soit une augmentation annuelle de 34%. Cependant, en 2013 et en 2014, les importations de vin étaient en baisse.

Le vin importé a connu une nouvelle augmentation : les exportations de vin en bouteille de France et d'Australie sont toujours supérieures à celles des autres pays, et s'orientent vers des produits plus qualitatifs. En revanche, dans certains pays dont les exportations étaient plus limitées, celles-ci connaissent une croissance considérable. L'année dernière, 560 millions d'hectolitres de vin mis en bouteille ont été exportés d'Australie, soit une hausse de 56%. Les importations chinoises de vin australien ont beaucoup augmenté, et ont déjà dépassé celles du vin français. Par ailleurs, on note une augmentation considérable des exportations de vin depuis certains pays où celles-ci étaient traditionnellement limitées, tels que la Géorgie et la Bulgarie. Si les importations de vin augmentent vite, c'est aussi parce que le nombre et la structure des importateurs changent sans cesse. Ces deux dernières années, de nombreux nouveaux importateurs ont lancé leur activité. Auparavant, les importateurs étaient souvent des entreprises à capitaux étrangers ou des entreprises privées. Ces dernières années, certaines grandes entreprises, telles que la CNIGC (China North Industries Group Corporation), l'AVIC (Aviation Industry Corporation of China), sont entrées sur le marché du vin. L'année dernière, les importations de vin de COFCO ont augmenté deux fois plus vite que le rythme moyen de ce secteur. Les producteurs d'alcool blanc se distinguent également, comme l'entreprise

Jingzhi qui coopère avec COFCO pour se développer dans le secteur du vin importé à la fois en déposant une marque pour importer du vin mis en bouteille par les producteurs et en distribuant des vins importés par COFCO.

Thématique : Boissons alcoolisées – Développement

Date : Le 10 mars 2016

Source : http://www.pt9.cn/news_display.asp?newsid=22627&id=0

L'éleveur Yurun dans la tourmente – *L'entreprise affiche une situation financière inquiétante*

Début 2016, l'investisseur Sunac China Holdings a annoncé l'échec des négociations concernant le rachat de Yurun. De janvier à septembre 2015, le déficit de Yurun s'est élevé à 524 millions de RMB, portant la dette du groupe à 9,5 milliards de RMB. Selon le groupe, ces mauvais résultats seraient dus à l'atonie du marché des viandes « haut de gamme » et à l'augmentation des coûts de production. Certains experts estiment cependant que ce serait surtout les investissements de Yurun dans l'immobilier qui auraient fragilisé les résultats financiers. Pour sortir de l'ornière, Yurun Food souhaite développer ses activités sur internet, notamment dans le O2O, le BtoB et le BtoC. Une plateforme a déjà été créée : <http://www.uurun.com/>. L'entreprise a cependant du mal à convaincre ses partenaires financiers de l'aider à investir plus avant, alors que le groupe a aussi du mal à recouvrer des créances et que son activité principale, la viande, est nettement déficitaire.

Thématique ; Produits carnés – Yurun

Date : le 10 mars 2016

Source : <http://view.inews.qq.com/a/FIN2016031004245901>

Les importations de lait en forte augmentation – *Le lait liquide enregistre la plus belle progression*

De janvier à novembre 2015, la Chine a importé 660 000 tonnes de lait en poudre en vrac, soit l'équivalent de 5,3 millions de tonnes de lait brut. Ceci contribue à 15% de la production de lait liquide chinoise. Dans le même temps, près de 400 000 tonnes de lait liquide ont été importées, soit une croissance de 33%. Les prix des poudres de lait importées sont en baisse constante, et sont moins chers que le lait brut produit en Chine, d'où la montée de leur popularité auprès des industriels chinois. Selon M. Du Yuxin, Membre de la Conférence consultative Politique du Peuple Chinois et président de l'antenne de la province du Heilongjiang, les poudres de lait ont des qualités nutritionnelles moindres comparées au lait liquide, et elles réduisent la durée de conservation des produits. Il appelle à un renforcement des contrôles et à l'apparition d'une mention obligatoire sur les emballages, indiquant que le produit a été fabriqué à partir de lait en poudre.

Thématique : Produits laitiers – Lait en poudre

Date : le 11 mars 2016

Source : http://szb.saibeinews.com/ryb/page/2016-03/11/content_408665.htm

80% des distributeurs chinois de baijiu sont déficitaires – *Les plus grands distributeurs vont créer une alliance afin de mutualiser leurs forces*

Depuis le début de la campagne anti-corruption lancée en 2012, les ventes de *baijiu* ont beaucoup baissé. Ce sont surtout les distributeurs traditionnels qui sont en difficulté, concurrencés par les ventes sur internet. 80% de ceux-ci seraient déficitaires, ce qui les oblige à repenser leur modèle. Ainsi, le fondateur de la célèbre marque Jinliufu a récemment annoncé la création d'une alliance entre les distributeurs traditionnels ayant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de CNY. Ceux-ci cherchent à mutualiser leurs forces, en créant diverses plateformes : plateforme B2B, plateforme O2O, plateforme d'achats, plateforme d'investissement et réseau social. 8 000 entreprises souhaitent participer au projet, qui sélectionnera au final 5 000 d'entre elles. Si chacune des entreprises investit 2 millions de CNY dans le projet, celui-ci pourrait atteindre un budget de 10 milliards de CNY. L'excédent servirait par ailleurs à investir dans d'autres domaines, notamment au sein de compagnies aériennes et des groupes pharmaceutiques.

Thématique : Boissons alcoolisées – Distribution

Date : le 14 mars 2016

Source : http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201603/14/t20160314_9463096.shtml

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
AVIC	Aviation Industry Corporation of China
B2B	Business to business
B2C	Business to Consumer
CFDA	China Food and Drug Administration
CIQ	China Inspection and Quarantine Bureau
CIREN	Natural Resource Information Center (Chili)
CNIGC	China North Industries Group Corporation
CNY	Chinese Yuan (devise chinoise)
COFCO	China National Cereals, Oils and Foodstuffs Corporation
ODEPA	Office of Agricultural Studies and Policies (Chili)
OGM	Organisme génétiquement modifié
O2O	Online to Off-line
PME	Petite et moyenne entreprise
RMB	CNY, Chinese Yuan (devise chinoise)

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Xing Gao – Prospectrice agrotech bureau de Shenzhen
Ying LI – Chargée de développement – réglementaire
Emmanuel Brotte - Prospecteur agrotech bureau de Pékin
Laure Elsaesser - Conseiller export agrotech bureau de Pékin
Hélène Hovasse – Chef de pôle agrotech Chine
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2016 – Business France

© 2016 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.